

Vers un 4e mois de grève à Port-Cartier

Pessimisme dans le conflit à Rayonier Québec

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le conflit qui paralyse l'usine de pâte à dissoudre de Rayonier Québec, à Port-Cartier, entrera bientôt dans son quatrième mois et rien ne laisse croire en un règlement prochain.

Les dirigeants de la section 1125 du Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP), représentant les 525 travailleurs en grève depuis le 4 juin, craignent le pourrissement du conflit. Pour sa part, le directeur des relations de travail à Rayonier, M. Jean-Guy Michaud, se montre pessimiste quant à une reprise prochaine des négociations.

Au cours d'une conférence de presse donnée hier à Sept-Îles, le coordonnateur et le permanent du SCTP, MM. Joseph Rheault et Roger Simard, entourés d'autres dirigeants syndicaux, ont fait le point sur ce conflit de travail, le plus important sur la Côte-Nord à l'heure actuelle.

Lorsque le conflit a éclaté, Rayonier a obtenu une injonction limitant le piquetage: quelques jours plus tard, 14 personnes, dont le président de la section 1125, M. Paul Babin, étaient accusés d'outrages au tribunal en rapport avec cette injonction. Ces causes seront entendues le 10 septembre.

Quand le conciliateur du ministère du Travail, M. Jean Des Troismaisons, a voulu

rapprocher les parties, au début d'août, ce fut l'échec puisque la compagnie exigeait des garanties sur le respect de l'injonction.

En août, Rayonier a demandé une autre injonction pour repousser encore plus loin les piqueteurs. Dans ce qu'il appelle "un geste d'apaisement", le coordonnateur du syndicat, M. Rheault, a alors proposé que les grévistes se retirent de ce que la compagnie considère être sa propriété et a souhaité s'entretenir avec M. Michaud, représentant patronal.

Trois rencontres ont eu lieu entre MM. Rheault et Michaud. La compagnie exigeait toujours une contre-proposition syndicale et l'assurance que les grévistes laissent entrer des entrepreneurs dans le complexe industriel pour permettre des réparations à l'usine d'acide.

Le syndicat réplique qu'il ne peut accéder à cette requête et laisser entrer des entrepreneurs; pour ce qui a trait aux contre-propositions, M. Roger Simard a affirmé que trois hypothèses ont été faites à la compagnie pour régler la question des salaires, point majeur du conflit.

Hier, parlant à la lumière des entretiens qu'il a eus avec M. Michaud, M. Rheault a affirmé qu'en somme ces négociations furent mal orientées dès le début puisqu'au lieu d'une négociation classique, il eut été préférable de résoudre l'ensemble des conditions de travail.

Les porte-parole patronaux, dont M. Michaud, auraient appris, parfois avec étonnement, selon le syndicat, ce qui se passait dans l'usine, les conditions de travail et l'environnement pénible qui régnait. Il faudra de toute façon corriger cette situation dans les négociations, dit le syndicat maintenant.

A cela il faut ajouter les salaires, les vacances et les horaires de travail qui restent à négocier. Le salaire de base était de \$7.07 l'heure à Rayonier lors du déclenchement de la grève; les ouvriers demandent la parité avec ce qui a été donné à Rayonier (Port Alice, Colombie-Britannique), soit \$9.06 l'heure.

Les dirigeants syndicaux ont dissipé la crainte de la compagnie qui croyait que le SCTP voulait établir un contrat modèle dans l'industrie des pâtes et papier à Port-Cartier; ce contrat modèle sera négocié au début de 1980 par les grandes compagnies papetières, affirment les dirigeants syndicaux.

Entre-temps, le piquetage est maintenu 24 heures par jour. Quelque 50 travailleurs, surtout des têtes de file dans la production, ont quitté Port-Cartier, dit le syndicat; ceux qui sont restés et main-

tiennent le piquetage touchent des secours de grève variant entre \$65 et \$75 par semaine.

D'autres sections de la FTQ et du CTC seront appelées à aider ces grévistes si le con-

flit s'éternise. "La question d'argent ne nous arrêtera pas", a assuré M. Simard.

Joint hier, M. Jean-Guy Michaud a dit pour sa part qu'il était difficile de prévoir une reprise rapide des négocia-

tions et s'est montré pessimiste sur un règlement prochain.

Interrogé sur la poursuite des opérations forestières, M. Michaud a laissé entendre que les 500 travailleurs fores-

tiers pourraient être mis en disponibilité dans les prochaines semaines. "La décision devant être prise bientôt", a-t-il dit. Déjà 102 des 125 employés du centre administratif ont été mis à pied.

Rappelons que Rayonier produit de la pâte à dissoudre à partir du bois coupé dans la région; cette production sert dans la fabrication de différents produits, dont la fibre synthétique et des vêtements.

6 prix de \$1 million offerts diffusés au réseau TVA de 22h à 22h06

3 jours avant le tirage du 2 septembre

Faites vite!

Loto Canada
La loterie nationale

Bell: mutisme sur les négociations

(D'après PC et UPC) — Rien n'a transpiré des négociations tenues mardi à Montréal entre Bell Canada et le Syndicat des travailleurs en communications du Canada (STCC).

Mais un porte-parole de la compagnie a affirmé hier qu'il semble y avoir eu un progrès puisque les pourparlers ont duré jusqu'à 14h hier.

M. Jack Reid, du STCC, n'a pas voulu commenter la nature des discussions mais a précisé que le médiateur fédéral Rolland Doucet allait bientôt rencontrer les deux parties.

Les 15.000 techniciens de Bell au Québec et en Ontario sont en grève depuis le 13 août.

MOTEL METROPOLE
5225, boul. Métropolitain est (sortie 77) Montréal
Tarifs commerciaux pour voyageurs de commerce
RES.: (514) 322-8640
Mme Gingras

ANGELE BLANCHARD
Docteur en Optométrie
653-1969
Sur rendez-vous le jour et le soir

Examen de la vue, rééducation visuelle, optique (verres de contact, lunettes).

CLINIQUE OPTOMETRIQUE STE-FOY
950, de Bourgogne, Ste-Foy (Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

La Corporation municipale de St-Lambert de Lauzon (Paroisse), Cité Lévis

AVIS D'ASSEMBLEE PUBLIQUE

Avis est, par les présentes, donné, en vertu de l'article 47 de la Loi sur la protection du territoire agricole, qu'une assemblée publique sera tenue pour entendre les représentations de toute personne intéressée par la délimitation de la zone agricole.

Les personnes intéressées peuvent faire des représentations à la corporation municipale et en aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou lui en transmettre copie.

L'assemblée publique aura lieu le lundi 10 septembre 1979, à 19.00 heures (7.00 p.m.), à la salle municipale, au 1182, rue des Erables, St-Lambert, Lévis

Prière à tous les intéressés de transmettre à l'avance, si possible, votre demande à la Corporation municipale au 1198, du Pont est, St-Lambert, Cité Lévis, G0S 2W0.

Clément Girard, sec.-trés.

Les fauteuils « nature »

Bois naturel et motifs animaux font la paire. La causeuse: \$349. Le fauteuil: \$229.

zio international

Angle boulevard Hamel et Henri IV tél. 871 2221

DISPONIBLE DES MAINTENANT

LE COMPTE D'ÉPARGNE À INTÉRÊT QUOTIDIEN

LA TOUTE NOUVELLE INITIATIVE DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

Un tout nouveau compte voit le jour à la Banque de Montréal, le compte d'épargne à intérêt quotidien. Maintenant, vos intérêts sont calculés sur le solde de chaque jour à la fermeture des livres.

Si vos économies varient, ce compte est fait pour vous.

Le compte d'épargne à intérêt quotidien est un nouveau compte personnel qui peut être très avantageux pour ceux (et c'est peut-être votre cas) dont les économies varient au cours d'un mois. En effet, vos intérêts sont calculés sur votre solde de chaque jour.* Ainsi, votre argent vous rapporte des intérêts chaque jour.

C'est le compte idéal pour ceux qui font des dépôts et des retraits au cours d'un mois. Par exemple, si vous déposez une partie de votre paye au milieu du mois, le nouveau solde vous rapportera pendant le reste de ce mois.

Avec ce nouveau compte, utilisez Inter-Service.

Inter-Service vous donne accès à votre compte d'épargne à intérêt quotidien, le jour même, dans n'importe laquelle de nos 1 000 succursales au pays reliées par ordinateur. Alors, comme chaque jour compte, chaque dollar vous rapporte chaque jour.

Il n'y a aucuns frais.

Vous ne paierez aucuns frais pour votre compte d'épargne à intérêt quotidien, quel que soit le nombre de dépôts ou de retraits. Pour en savoir davantage sur le compte d'épargne à intérêt quotidien, venez nous voir à la Banque de Montréal. Nous vous expliquerons comment chaque dollar vous rapporte chaque jour!

*Vos intérêts sont calculés sur le solde de chaque jour à la fermeture des livres et sont payés deux fois par année. Aucun solde minimum requis. Disponible dans la plupart de nos succursales.

UNE INITIATIVE D'AVANT-GARDE DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

CHAQUE DOLLAR VOUS RAPPORTE CHAQUE JOUR!

l'est du québec sept-îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

en bref

Tournoi de soccer

THETFORD MINES — Douze équipes se sont inscrites au sixième tournoi provincial bantam de soccer de Thetford Mines dont les honneurs seront disputés samedi et dimanche. Elles défendront les couleurs de Thetford, Longueuil, Saint-Léonard, Rouyn, Trois-Rivières, Beaconsfield, Québec, Cap-de-la-Madeleine, Lave-Monteuil, Sherbrooke et Drummondville. L'an dernier, le club de Longueuil avait mérité la médaille d'or.

Chute mortelle

PLESSISVILLE — Une enquête du coroner aura probablement lieu pour établir les circonstances entourant la mort de M. Paul Laliberté, âgé de 61 ans, de Plessisville. A l'emploi d'une firme privée d'entretien, le sexagénaire serait tombé d'une échelle au moment où il procédait au remplacement d'un tube fluorescent à un plafond, à l'école polyvalente, le 22 août dernier. L'employé a succombé le lendemain à l'hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec.

Festival de théâtre

SEPT-ÎLES — Le Festival de théâtre de la Côte-Nord qui devait avoir lieu au début de septembre vient d'être reporté en octobre. Les responsables du regroupement théâtre de la Côte-Nord ont pris cette décision en raison de retards survenus dans l'organisation matérielle de cette activité culturelle. Le festival se tiendra donc les 11, 12, 13 et 14 octobre, à Sept-Îles. Des troupes de Tadoussac, Hauterive, Port-Cartier, Gagnon, Schefferville, Sept-Îles, Portneuf, Fermont et Havre-Saint-Pierre se rencontreront au centre socio-récréatif de Sept-Îles.

Centre communautaire à Pentecôte?

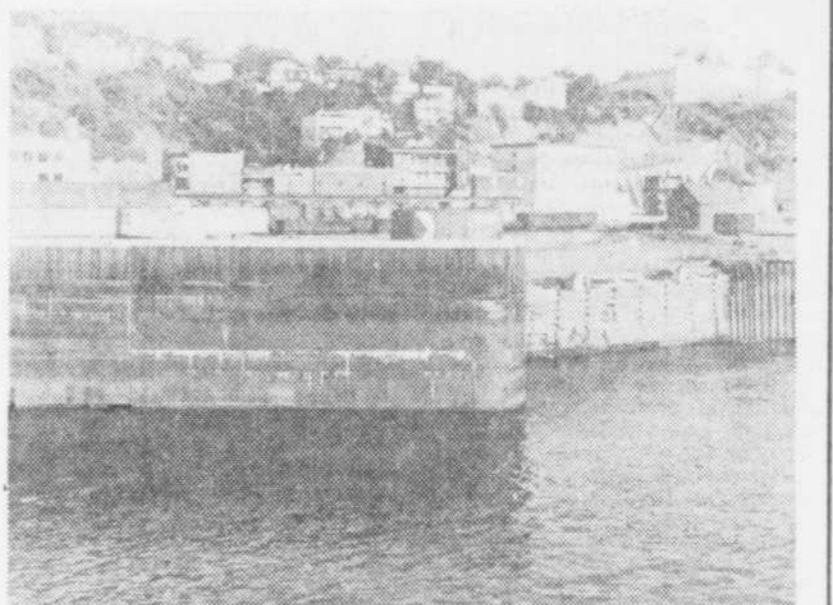
PENTECÔTE — Le député fédéral de Manicouagan, M. André Maltais, s'est rendu à Pentecôte, le 28 août, afin de rencontrer un groupe de citoyens désireux de voir construire dans leur localité un centre communautaire servant pour diverses activités. Des responsables d'associations paroissiales, des membres du comité local et le curé de la paroisse, l'abbé Leclerc, ont longuement discuté avec le député Maltais des possibilités de construire un tel centre communautaire. Le député a expliqué qu'il examinera les programmes gouvernementaux susceptibles de répondre à cette demande d'aide.

Festival d'automne

RIMOUSKI — La corporation du Festival d'automne de Rimouski avise les chasseurs qu'ils peuvent maintenant se procurer les billets pour la chasse au faisan du 10e festival. Deux types de chasse sont inscrits au programme, soit la chasse en battue et la chasse en sentier, et il n'y a aucune restriction sur le nombre de gibier abattu. Il en coûtera \$16 pour la chasse en battue et \$18 pour la chasse en sentier. Les billets sont disponibles au magasin Sports Experts, à Rimouski, à la corporation du Festival d'automne, et les réservations seront acceptées pour une période de 10 jours seulement, en composant 723-6543.

Nouveaux directeurs

RIMOUSKI — Le sous-ministre adjoint à la Main-d'oeuvre du Québec, M. Michel Archambault, vient d'annoncer la nomination de deux nouveaux directeurs de deux Centres de main-d'oeuvre du Québec dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Il s'agit de M. Normand Bérubé au Centre de main-d'oeuvre de Matane, et de M. Raymond Morissette au Centre de main-d'oeuvre de Rimouski.



Le Soleil, Gilles Pepin

Lévis sera bien éclairée

Tout l'éclairage dans les rues de Lévis va être amélioré graduellement, a révélé le maire de cette ville, M. Vincent-F. Chagnon. Le conseil municipal a autorisé l'Hydro-Québec à installer le nouvel éclairage au sodium dans une partie du vieux centre-ville, soit le territoire concerné par le programme d'amélioration de quartier, qui est subventionné en bonne partie par les gouvernements supérieurs. Ce territoire s'étend de la Terrasse de Lévis, que l'on aperçoit à la droite, en haut de cette vignette, jusqu'à la rue Marie-Rollet, beaucoup plus à gauche. L'Hydro installera donc 55 nouveaux lampadaires, ce qui donnera un éclairage jaunâtre, beaucoup plus puissant que ce que l'on y retrouve actuellement et pour une facture d'électricité qui sera moins considérable. Cette amélioration va plus tard s'étendre graduellement, en effet, dans les autres parties du territoire de Lévis, à mesure que le permettra le budget municipal, a annoncé le maire Chagnon.

Région de Thetford et de Black Lake

10 stations de repérage vérifient le taux de fibres d'amiante dans l'air

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Le ministère québécois de l'Environnement veille de près à la protection de la santé de la population dans la région minière de Thetford Mines et de Black Lake.

Depuis avril 1974, il vérifie régulièrement la quantité de fibres d'amiante en suspension dans l'air ambiant. Dix stations de repérage sont disséminées un peu partout. Chacune est composée de deux instruments: un échantillonneur à grand volume et une jauge des retombées de poussières.

L'échantillonneur à grand débit est doté d'un filtre en fibre de verre mesurant 8 po. sur 10 po. qui est remplacé environ 120 fois annuellement. Les analyses du filtre sont faites dans les laboratoires du ministère à Québec et les résultats sont connus mensuellement en microgrammes par mètre cube.

La jauge est exposée à l'air pendant une période variant entre 28 et 31 jours. Elle contient de l'eau. Le liquide a pour effet de retenir les particules de poussières. En laboratoires, on filtre l'eau, on évalue la poussière non soluble, et on obtient les résultats des tests en tonnes métriques par kilomètre carré par mois.

A Thetford, les stations ont été installées sur les toitures de l'école des métiers, du collège Saint-Noël, de

l'école polyvalente, du chalet du terrain de jeux du quartier Mitchell, de l'atelier de BSF Construction, et du chalet du terrain de jeux de Saint-Maurice. A Black Lake, elles sont situées à l'école Saint-Louis, au garage Paul-Émile Nadeau sur la route 112, au garage Marquis Vaillancourt sur la rue Notre-Dame, ainsi que sur la route 265, à environ mille pieds de la route 112.

Les résultats

Selon des informations obtenues de source sûre par LE SOLEIL, les résultats de la majorité des tests sont conformes aux normes gouvernementales. Cependant, à l'échantillonneur Vaillancourt, le test indique régulièrement une présence indue de poussières. Cette anomalie est constatée occasionnellement dans la jauge installée au garage Nadeau.

Dans les deux cas, ce sont les installations de la Société Asbestos Ltee qui sont en cause. Parmi les quatre producteurs d'amiante de la région, l'Asbestos possède les équipements les plus désuets. La compagnie procède actuellement à des travaux d'assainissement mais lui en reste beaucoup à faire.

On sait que le garagiste Nadeau a entamé une action en dommages contre la Société Asbestos, celle que le gouvernement québécois veut acquiescer de gré ou de force.



Une station de repérage comprend un échantillonneur à grand volume (à droite), et une jauge des retombées dont le bout est exposé à l'air ambiant.

Sept-Îles passe ses dossiers en revue avec le nouveau député fédéral, M. André Maltais

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Les membres du conseil municipal de Sept-Îles ont eu un entretien de 90 minutes avec le nouveau député fédéral de Manicouagan, M. André Maltais, en fin de journée mardi. Le député et le maire Jean-Marc Dion ont affirmé que cette première rencontre avait permis de passer en revue un certain nombre de dossiers intéressants pour la ville.

Le projet de Radio-Canada, l'avenir du vieux quai et l'aménagement de Pointe-Noire furent les principales questions abordées au cours de cette séance de travail.

Invité par le conseil à ranimer le projet de construction d'une station de base de Radio-Canada à Sept-Îles, M. Maltais a confié avoir demandé une rencontre avec la haute direction de la Société d'Etat afin d'établir les faits dans toute cette affaire qui traîne en longueur depuis 10 ans.

Que cette rencontre ait lieu ou non, M. Maltais entend bien déposer tout ce dossier devant le CRTC dès la prochaine occasion. Le député se demande ce qu'il est advenu des quelque \$6 millions débouqués il y a quelques années par le Conseil du trésor pour la réalisation de ce projet.

Radio-Canada a acheté, il y a quelques années, un grand terrain situé à l'entrée de la ville, face au cimetière. Ce terrain est toujours inoccupé.

La Côte-Nord reste l'enfant pauvre au pays à ce sujet, a commenté M. Maltais, rencontré à l'issue de la réunion avec le conseil municipal.

Par ailleurs, concernant le vieux quai de Sept-Îles, M. Maltais a dit avoir obtenu l'assurance de M. Roland Lévesque, de la division des ports à Océans et Pêches du Canada, que ce quai ne disparaîtrait pas. Une formule de financement est recherchée pour la réfection de ce premier quai de

Sept-Îles. Il pourrait en coûter \$1 million pour consolider les fondements du quai, la ville devrait l'entretenir par la suite.

«Ce premier quai de Sept-Îles est le seul abri qu'ont les pêcheurs de la région et il faut absolument le conserver», a affirmé M. Maltais.

La ville projette d'aménager un parc urbain, le long de la baie et ce vieux quai, lieu de ralliement naturel à Sept-Îles en deviendrait le point principal. Des soumissions en vue de ces travaux ont été demandées et devraient être ouvertes le 10 septembre prochain.

Concernant l'aménagement de Pointe-Noire, un grand terrain acheté par les Ports nationaux en juillet 1978, M. Maltais a dit aux membres du conseil municipal que des études se poursuivaient et que différents projets d'investissements existaient pour ce secteur. Construction d'entrepôts, cour de triage, élévateurs à grain, sont autant de projets susceptibles d'aller à Pointe-Noire.

M. Maltais a invité la ville à entrer dans ce dossier et de voir à ce que cette bande de terre qui s'avance dans la mer devienne un atout majeur dans le développement de la municipalité; la ville a aussi été invitée à faire la promotion du port de Sept-Îles, le premier en importance au Québec pour le tonnage manutentionné.

Parade de fonctionnaires

Le député fédéral de Manicouagan a formulé une suggestion au conseil: une parade annuelle des fonctionnaires!

Selon M. Maltais, la ville devrait prendre l'initiative de convoquer, en septembre de chaque année, les principaux fonctionnaires provinciaux et fédéraux avec qui elle a des contacts et des dossiers en cours.

La visite de ces fonctionnaires permettrait d'établir des priorités pour l'année, de définir des besoins, de parler de plan de financement et de connaître des nouveaux programmes gouvernementaux.

Pour le député, une telle visite annuelle assurerait un meilleur suivi des dossiers, ferait mieux connaître la région à des fonctionnaires, éviterait des voyages fréquents en cours d'année et pourrait s'avérer efficace et rentable.

Les autorités municipales auraient trouvé qu'il s'agissait là d'une bien bonne idée.

Ville de Val-Bélair

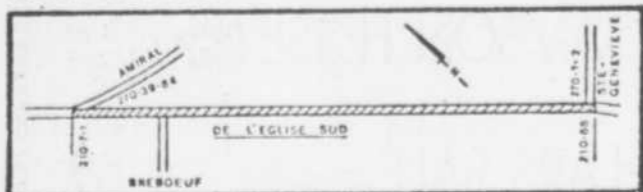
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVEAU
AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 28 AOÛT 1979, AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS CETTE VILLE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSABLE SITUÉ DANS LE SECTEUR TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS.

AVIS PUBLIC

EST donné par le soussigné, greffier de cette Ville: QUE lors d'une séance spéciale tenue le 28 août 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant:

REGLEMENT VB-164-79: REGLEMENT DECRETANT DES TRAVAUX AU MONTANT DE \$375,000, RELATIF A DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'ÉGOUT PLUVIAL, BORDURES DE RUE, PAVAGE SUR L'AVENUE DE L'EGLISE SUD, ENTRE L'AVENUE AMIRAL ET L'AVENUE STE-GENEVIEVE, POURVOYANT UN EMPRUNT DE \$460,000 RELATIF A CES TRAVAUX ET ABROGEANT LES REGLEMENTS VB-155-79 ET VB-162-79.

et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre. QUE le règlement VB-164-79 s'applique à une partie de l'avenue de l'Eglise Sud, entre l'avenue Amiral et l'avenue Ste-Genevieve, telle que montrée ci-dessous:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessous visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 28 août 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai inscrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement VB-164-79 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la Loi des Cités et Villes.

QUE cette demande à lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et qui aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 5 et 6 septembre 1979, au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Eglise Nord, Val-Bélair.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no VB-164-79 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 23, qu'à défaut de ce nombre ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 8 septembre 1979 dans la salle réservée aux séances du Conseil, au 6, 31e Rue, à Val-Bélair, à 19:30 heures.

DONNE A VAL-BELAIR, CE 30 AOÛT 1979. SERGE MAINGUY, AVOCAT GREFFIER

Ville de Val-Bélair

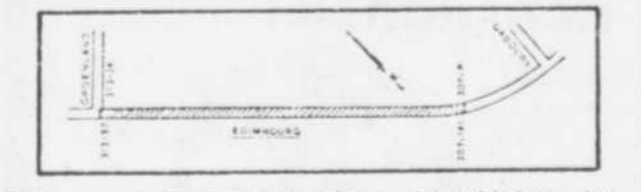
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVEAU
AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 28 AOÛT 1979, AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS CETTE VILLE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSABLE SITUÉ DANS LE SECTEUR TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS.

AVIS PUBLIC

EST donné par le soussigné, greffier de cette Ville: QUE lors d'une séance spéciale tenue le 28 août 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant:

REGLEMENT VB-165-79: REGLEMENT DECRETANT DES TRAVAUX AU MONTANT DE \$180,000 RELATIF A DES TRAVAUX DE PAVAGE, D'ÉGOUT PLUVIAL ET BORDURES DE RUE, SUR UNE PARTIE DE LA RUE EDMOND-BOURG, POURVOYANT UN EMPRUNT DE \$108,000 RELATIF A CES TRAVAUX ET ABROGEANT LES REGLEMENTS VB-152-79 ET VB-161-79.

et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre. QUE le règlement VB-165-79 s'applique à une partie de la rue Edmond-bourg telle que montrée ci-dessous:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessous visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 28 août 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai inscrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement VB-165-79 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la Loi des Cités et Villes.

QUE cette demande à lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et qui aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 5 et 6 septembre 1979, au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Eglise Nord, Val-Bélair.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no VB-165-79 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 14, qu'à défaut de ce nombre ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 6 septembre 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil, au 6, 31e Rue, à Val-Bélair, à 19:30 heures.

DONNE A VAL-BELAIR, CE 30 AOÛT 1979. SERGE MAINGUY, AVOCAT GREFFIER

Ire publication

PRENEZ AVIS que Luc Lemieux, Grande-Vallee, Comté de Gaspé-Est, détenteur d'un permis à la Commission des Transports du Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de transport saisonnier.

TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE

Transport d'écoliers résidant à Rivière Grande-Vallee, le midi, de l'école Polyvalente Edras-Minville à leur résidence et retour.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande de permis dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest est, Québec.

BERTRAND, OTIS & GRENIER
Procureur du requérant
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec, P.Q. (Tél.: 692-3951)
GIR 3X3

COUR MUNICIPALE

No. C-4421
LA CITE DE SAINT-ROMUALD D'ETCHEMIN

demanderesse
—vs—
REAL GENDRON, (de domicile inconnu)

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur, Réal Gendron, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, au 1.000, Route de l'Eglise à Sainte-Foy, de comparaître dans un délai de 30 jours.

CARMEN B. LEMAY
GREFFIER

MARIE-JOSE C. BELANGER,
AVOCAT
PROCURER DE LA
DEMANDERESSE

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CPC-95307-F 18 septembre 1979 2 FOREUSES A TETE ROTATIVE ENTRAINEES PAR MOTEUR DIESEL Garantie de soumission: \$6,000	MAE-96092-F 25 septembre 1979 288 CAVALIERS FLEXIBLES D'ALUMINIUM AVEC ACCESSOIRES Garantie de soumission: \$3,000	PPE-91065-F 16 octobre 1979 10 TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE 400 MVA Garantie de soumission: \$200,000
---	--	---

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, entre 8h30 et 16h30 à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4**

Pour renseignements, téléphone (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission doit être d'un montant égal à au moins 10 % de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant susmentionné; elle doit être donnée sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission.

Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

Rentrée retardée de neuf jours à l'école de marine

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — La rentrée scolaire qui devait se faire les 26 et 27 août à l'Institut maritime du Québec, à Rimouski, a été reportée au 5 septembre en raison du déménagement dans les nouveaux locaux.

L'institut accueillera, cette année, quelque 325 étudiants, comparativement à 260 l'année dernière, 221 en 1978 et 196 en 1977.

Le commandant de l'institut, M. Donald Tremblay, a précisé qu'on avait dû limiter les inscriptions à 325 et donc de refuser un certain nombre de demandes d'inscription, afin d'assurer une croissance raisonnable à l'institut. L'école compte en effet cette

année 40 professeurs, soit 12 de plus que l'année dernière.

Les nouveaux locaux de l'école de marine, situés dans l'ancien institut Mgr-Courchesne, pourront éventuellement accueillir jusqu'à 400 élèves confortablement, ce qui contraste sérieusement avec l'ancien institut de la rue Saint-Louis, construit en 1950 pour 45 étudiants externes. Même les garde-robes, dit en plaisantant le commandant Tremblay, devaient servir de lieux de rencontre.

Les travaux de rénovation, effectués au coût de \$3,2 millions, ne sont pas encore complètement terminés, mais les cours pourront reprendre normalement à compter du 6 septembre.

La majorité des étudiants, soit

environ 90 pour 100, viennent de l'extérieur de Rimouski, et représentent assez équitablement les différentes régions du Québec. Les options offertes sont la navigation, la mécanique marine, les radio-communications et la construction navale. Cette dernière option comptait, l'année dernière, quatre étudiants, comparativement à 20 nouvelles inscriptions cette année. C'est là, explique le commandant Tremblay, le résultat de contacts avec les chantiers maritimes du Québec et un meilleur service d'information au niveau de la clientèle étudiante.

Les travaux de rénovation seront terminés au cours des prochaines semaines, mais ne devraient pas gêner outre mesure la reprise des cours. Les chambres des étudiants de première année, qui doivent faire l'internat, seront prêtes à temps.



Le député Jules Boucher et M. André Plourde.

Voie de ceinture à Rivière-du-Loup

Le député Boucher riposte aux réactions de la ville

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — Le député de Rivière-du-Loup, M. Jules Boucher, s'est véhémentement insurgé hier contre les déclarations du conseiller Gilbert Pelletier, relativement à la subvention de \$1 million et des décisions annoncées récemment par le ministère des Transports du Québec, au sujet du projet de la voie de ceinture est de Rivière-du-Loup et de la desserte de la papeterie F. F. Soucy Inc.

Le député péquiste n'a pas mâché ses mots, traitant l'intervention de M. Pelletier, présumentement entérinée par l'administration municipale, de la triple caractéristique d'être une réaction prématurée et présomptueuse à l'égard de la paroisse de Saint-Patrice, outrageante et biaisée à l'endroit du ministère et finalement d'être tout simplement stérile.

Rappelons que le conseiller Pelletier a accueilli la participation financière de Transports-Québec comme un cadeau de Grées. Dans un communiqué ultérieur, qui a été entièrement endossé par le conseil municipal de Rivière-du-Loup, affirme-t-il, le conseiller a davantage explicité sa réaction.

Problèmes reliés à la ville

Il y souligne que la voie de ceinture concernée a été reconnue nécessaire par Transports-Québec, pour la jonction de l'autoroute 20 à la route 185, il y a déjà cinq ans, et qu'il avait alors été convenu qu'aucune participation financière n'incomberait à la ville.

Or M. Pelletier remarque que cette vocation régionale de la voie de ceinture est maintenant considérée exclusivement intramunicipale par le ministère, qui en relie tous les problèmes à Rivière-du-Loup, notamment en lui donnant le rôle de maître d'oeuvre.

Ce qui implique notamment la

responsabilité de procéder à des expropriations sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice, où passera en grande partie la voie de ceinture, alors que sa réalisation est retardée depuis cinq ans justement parce que cette municipalité n'a pas accepté le tracé proposé par Transport Québec.

Quant au deuxième volet de la proposition du ministère des Transports, qui implique l'obtention de subventions du ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Pelletier remarque que c'est là rejeter sur le dos de Rivière-du-Loup, le fardeau de la négociation du dossier, tandis que d'autre part, la municipalité de Saint-Patrice héritera des coûts de l'entretien routier.

Riposte du député

Avant de se lancer dans de telles déclarations, sans avoir étudié au préalable ce qu'il pourra éventuellement en coûter à la ville de Rivière-du-Loup, le député Boucher a d'abord déclaré que la plus élémentaire décente réclamait une consultation avec la municipalité de Saint-Patrice, "où doit être exécutée la plus grande partie du projet routier et avec qui doit collaborer Rivière-du-Loup dans son rôle de maître d'oeuvre." C'aurait été mieux, a ajouté le député, que de présumer unilatéralement qu'un protocole d'entente avec Saint-Patrice "serait laborieux et difficile à négocier."

Réprimant par ailleurs les termes "d'aberration", ou "de manoeuvre de bas étage" utilisés par le porte-parole de la ville, le député péquiste a d'autre part qualifié cette réaction municipale de biaisée, parce qu'on oublie d'y parler de la voie de desserte de F. F. Soucy, que la municipalité de Saint-Patrice considère comme la réalisation la plus urgente.

Et surtout, a-t-il insisté, on y oublie de mentionner le nouveau projet de voie "est-sud" annoncée par le ministère des Transports, pour relier le

superport de Gros-Cacouna aux autoroutes transgaspésiennes et transcanadiennes, advenant la concrétisation des propositions de développement de Misener et du port méthanier de Pétrou Canada.

Une "bretelle"

À l'égard de la prise de position de M. Pelletier, qui apparaît assumée par la ville de Rivière-du-Loup, M. Boucher a émis l'opinion qu'il s'agit là d'un refus catégorique de discuter d'une proposition ministérielle, pour s'en tenir plutôt à des conventions "faites sur la gueule", il y a six ans, et qui ne reposent sur aucun document au dossier, a-t-il assuré.

D'autant plus, a-t-il ajouté, que la jonction routière en question, selon ce qu'on lui a dit au ministère, aurait pu être faite par ce qu'on appelle une simple "bretelle routière", à la hauteur de Notre-Dame-du-Portage ou de Saint-Patrice.

Négociateur

D'autre part, le président du Comité conjoint de la voie de ceinture, M. André Plourde, a émis un communiqué réitérant son opinion que la prise de position annoncée par le ministère des Transports lui paraissait "négociable et qu'elle peut servir de base à une franche discussion."

Selon M. Plourde, on se retrouve maintenant en bonne posture de négocier avec le ministère de l'Industrie et du Commerce l'aspect prédominant d'infrastructure industrielle que comporte le projet de voie de ceinture est de Rivière-du-Loup.

Et cela, précise-t-il, afin de connaître les montants exacts que ce ministère est disposé à verser pour la construction de deux voies (de ceinture et de desserte de F. F. Soucy), "en outre des montants réguliers pouvant être obtenus selon l'entente Canada-Québec."



Les nouveaux de l'Institut maritime, à Rimouski.

Festival du pêcheur, à Sept-Iles

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le premier Festival du pêcheur de Sept-Îles débute ce soir, jeudi, pour se terminer lundi soir, 3 septembre.

L'Association de chasse et pêche de Sept-Îles Inc., qui a pris cette initiative, a formé la corporation du Festival du pêcheur de Sept-Îles Inc. chargée de l'organisation des festivités. Une cinquantaine de personnes bénévoles ont planifié un programme d'activités.

C'est sous un grand chapiteau de 6,400 pieds carrés dressé au bout de la rue Napoléon, face à la mer, que seront concentrées les activités. De 800 à 1,000 personnes pourront se rassembler sous la grande tente. Le port d'un macaron sera obligatoire pour participer aux manifestations.

Le député de Duplessis, M. Denis Perron, présidera à l'ouverture du festival: les cinq duchesses du festival seront présentées officiellement à cette occasion.

La population pourra visiter, à partir de ce soir, des kiosques de l'Association de chasse et pêche, de l'Association de tir à l'arc, du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, et de la nouvelle ZEC (zone d'exploitation contrôlée) Matimek de la région de Sept-Îles.

Demain et samedi, des concours de pêche et de décoration de crevettes sont prévus; des danses populaires figurent également au programme.

Dimanche, diverses activités sportives, dont des courses en canots, retiendront l'attention; en soirée, la reine du festival sera couronnée.

Lundi, jour de la Fête du Travail, les organisateurs ont prévu un prix familial pour les repas; plusieurs

activités sportives et récréatives doivent avoir lieu au cours de cette journée qui se veut en hommage aux personnes bénévoles septiliennes.

Tout au long de cette fin de semaine d'activités, les amateurs de fruits de mer apprendront avec joie qu'il y aura dégustation de filet de morue, pétoncles, crevettes, homards et crabes.

Les profits de ce festival iront pour la réfection d'une partie de la route de 65 milles qui conduit à la ZEC Matimek. Le gouvernement provincial devrait annoncer au cours des prochains jours l'octroi d'une subvention pour couvrir une partie des frais qu'occasionneront ces travaux de voirie.

L'Association de chasse et pêche de Sept-Îles Inc. compte 1,025 membres et prévoit faire de ce Festival du pêcheur une activité de grande envergure dans l'avenir si un succès est enregistré cette année.

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

SERVICES PERTURBÉS AU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

Les services du Centre de services sociaux de Québec dispensés au 265, de la Couronne, Québec, sont actuellement perturbés par un conflit de travail au sein de la Fonction publique.

L'ensemble du personnel continue cependant à assurer les services sociaux aux bénéficiaires de la Ville de Québec.

On peut rejoindre le personnel en signalant 872-5400, ou en se rendant au 825, St-Jean-Baptiste, Québec (Carrefour du Commerce, angle Hamel et Henri IV).

Tous les autres bureaux du C.S.S.Q. fonctionnent normalement.

En dehors des heures normales d'ouverture et durant les fins de semaine, on peut rejoindre le service d'Urgence sociale au numéro 687-5540.

HITACHI

L'éVéNeMeNt de l'année

Nouvelle garantie 20 ANS
sur pièces transistorisées intégrées au châssis

3 ANS sur pièces et main-d'oeuvre à domicile
Seulement:

\$599⁰⁰

CT-928 TELECOULEUR 20"

- Système Luminar
- Allumage instantané Quick-Start
- Ajustement automatique
- Indication lumineuse des canaux

Luminar 20

VENTE ET SERVICE TELEVISION R.P. INC.
(ROBERT PARADIS, PROP.)

Facilités de paiement

2501, boul. Père-Lelièvre, Duberger 527-6498

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Partez du bon pied!
pour seulement

19⁹⁰

Modèle lacé "Copy Cat" en cuir véritable. Brun seulement. Semelle compensée monopiece en crêpe de vinyne. Un modèle super confortable! Pointures: 7 à 11.
VAL. REG. 26.99

Chaussure sport en suède brun ou beige. Semelle et talon en imitation de crêpe pour plus de souplesse.
VAL. REG. 22.99

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

Région de Thetford et de Black Lake 10 stations de repérage vérifient le taux de fibres d'amiante dans l'air



Une station de repérage comprend un échantillonneur à grand volume (à droite), et une jauge des retombées dont le bout est exposé à l'air ambiant.

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Le ministère québécois de l'Environnement veille de près à la protection de la santé de la population dans la région minière de Thetford Mines et de Black Lake.

Depuis avril 1974, il vérifie régulièrement la quantité de fibres d'amiantes en suspension dans l'air ambiant. Dix stations de repérage sont disséminées un peu partout. Chacune est composée de deux instruments: un échantillonneur à grand volume et une jauge des retombées de poussières.

L'échantillonneur à grand débit est doté d'un filtre en fibre de verre mesurant 8 po. sur 10 po. qui est remplacé environ 120 fois annuellement. Les analyses du filtre sont faites dans les laboratoires du ministère à Québec et les résultats sont connus mensuellement en microgrammes par mètre cube.

La jauge est exposée à l'air pendant une période variant entre 28 et 31 jours. Elle contient de l'eau. Le liquide a pour effet de retenir les particules de poussières. En laboratoire, on filtre l'eau, on évalue la poussière non soluble, et on obtient les résultats des tests en tonnes métriques par kilomètre carré par mois.

A Thetford, les stations ont été installées sur les toitures de l'École des métiers, du collège Saint-Noël, de

l'école polyvalente, du chalet du terrain de jeux du quartier Mitchell, de l'atelier de BSF Construction, et du chalet du terrain de jeux de Saint-Maurice. A Black Lake, elles sont situées à l'école Saint-Louis, au garage Paul-Emile Nadeau sur la route 112, au garage Marquis Vaillancourt sur la rue Notre-Dame, ainsi que sur la route 265, à environ mille pieds de la route 112.

Les résultats

Selon des informations obtenues de source sûre par LE SOLEIL, les résultats de la majorité des tests sont conformes aux normes gouvernementales. Cependant, à l'échantillonneur Vaillancourt, le test indique régulièrement une présence indue de poussière. Cette anomalie est constatée occasionnellement dans la jauge installée au garage Nadeau.

Dans les deux cas, ce sont les installations de la Société Asbestos Lée qui sont en cause. Parmi les quatre producteurs d'amiantes de la région, l'Asbestos possède les équipements les plus défectueux. La compagnie procède actuellement à des travaux d'assainissement mais lui en reste beaucoup à faire.

On sait que le garagiste Nadeau a entamé une action en dommages contre la Société Asbestos, celle que le gouvernement québécois veut acquiescer de gré ou de force.

Abattoir et usine de préparation des viandes offriront toutes les garanties (Jean Garon)

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le ministre québécois de l'Agriculture, M. Jean Garon, a profité de son passage en Beauce pour souligner l'importance du programme de rationalisation du secteur des viandes qui, selon lui, constitue un élément important de la politique de mise de l'avant par le présent gouvernement, afin de doter le Québec d'un réseau d'abattoirs et d'usines de préparation des viandes, moderne, efficace et offrant toutes les garanties de protection au public consommateur.

M. Garon effectuait une visite à l'Abattoir Poulin Inc., de Saint-Honoré-de-Shenley, dans la circonscription de Beauce-Sud, où des travaux de rénovation ont été entrepris pour des investissements se totalisant à \$217.000.

"Dans toutes les régions du Qué-

bec, a déclaré le ministre de l'Agriculture, on assiste présentement à la création de nouvelles entreprises, à l'agrandissement et à la modernisation d'usines déjà existantes, désireuses de se conformer aux nouvelles exigences du gouvernement du Québec en matière d'inspection des viandes."

"Ainsi, dit-il, le nombre d'entreprises ayant bénéficié du programme de rationalisation du secteur des viandes s'élève maintenant à 63 pour des investissements totalisant \$4.296.000 sur des investissements de \$22.460.000 tout en ayant en main une centaine de dossiers encore à l'étude."

Selon M. Jean Garon "tous ces projets ont des retombées économiques directes importantes tant en termes d'emplois créés que de production accrue, sans compter les effets d'entraînement sur les autres secteurs économiques comme le transport, la construction, la vente d'équipement, la vente au détail, etc."

M. Garon a rappelé aux Beauce-rons que "le secteur agro-alimentaire a toujours été un des principaux moteurs de l'économie québécoise, et cela est particulièrement vrai présentement dans l'industrie des viandes."

Ces résultats, a indiqué le ministre de l'Agriculture, sont le fruit de l'adoption, au cours de l'été 1977, de l'importante loi 43 modifiant la loi sur les produits agricoles et les aliments: de même que la publication du règlement l'accompagnant.

Aux dires du ministre Jean Garon "cette loi et ce règlement ont mis fin à une période d'insécurité et d'instabilité dans le secteur des viandes en précisant de façon claire et précise les diverses options offertes aux personnes oeuvrant dans ce domaine."

Citant en exemple MM. Marcel et Laurent Poulin, propriétaires de l'Abattoir Poulin Inc., le ministre de l'Agriculture fit remarquer "la décision prise par ces deux personnes a été de se prévaloir du programme de

désaffectation et de développer un projet d'abattoir rencontrant les nouvelles normes."

"Dans d'autres cas, dit-il, des abattoirs opérant sans inspection ont décidé de continuer ainsi mais en acceptant de limiter leurs opérations, à compter du 31 décembre 1979, à la vente à des personnes achetant leur propre consommation; d'autres enfin, ont tout simplement décidé d'arrêter leurs opérations d'abattage pour se consacrer à la vente au détail ou au gros de viande provenant d'établissements sous inspection."

Selon M. Jean Garon, "des décisions de ce genre ont été prises et continueront à se prendre en grand nombre au Québec au cours des prochains mois avec l'aide technique du ministère de l'Agriculture et la possibilité d'une aide financière importante."

Il a conclu ses remarques en disant "c'est en fait tout le visage d'un important secteur industriel, profondément ancré dans toutes les régions du Québec, qui est en train de se modifier pour le plus grand bien des agriculteurs québécois dont les viandes, inspectées et approuvées, pourront trouver accès plus facilement aux grands marchés, et aussi pour le plus grand bien des consommateurs qui auront l'assurance d'un produit de qualité."

en bref

Tournoi de soccer

THETFORD MINES — Douze équipes se sont inscrites au sixième tournoi provincial bantam de soccer de Thetford Mines dont les honneurs seront disputés samedi et dimanche. Elles défendront les couleurs de Thetford, Longueuil, Saint-Léonard, Rouyn, Trois-Rivières, Beaconsfield, Québec, Cap-de-la-Madeleine, Lave-Monteuil, Sherbrooke et Drummondville. L'an dernier, le club de Longueuil avait mérité la médaille d'or.

Chute mortelle

PLESSISVILLE — Une enquête du coroner aura probablement lieu pour établir les circonstances entourant la mort de M. Paul Laliberté, âgé de 61 ans, de Plessisville. A l'emploi d'une firme privée d'entretien, le sexagénaire serait tombé d'une échelle au moment où il procédait au remplacement d'un tube fluorescent à un plafond, à l'école polyvalente, le 22 août dernier. L'employé a succombé le lendemain à l'hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec.

Festival de théâtre

SEPT-ILES — Le Festival de théâtre de la Côte-Nord qui devait avoir lieu au début de septembre vient d'être reporté en octobre. Les responsables du regroupement théâtre de la Côte-Nord ont pris cette décision en raison de retards survenus dans l'organisation matérielle de cette activité culturelle. Le festival se tiendra donc les 11, 12, 13 et 14 octobre, à Sept-Iles. Des troupes de Tadoussac, Hauterive, Port-Cartier, Gagnon, Schefferville, Sept-Iles, Portneuf, Fermont et Havre-Saint-Pierre se rencontreront au centre socio-récréatif de Sept-Iles.

Centre communautaire à Pentecôte

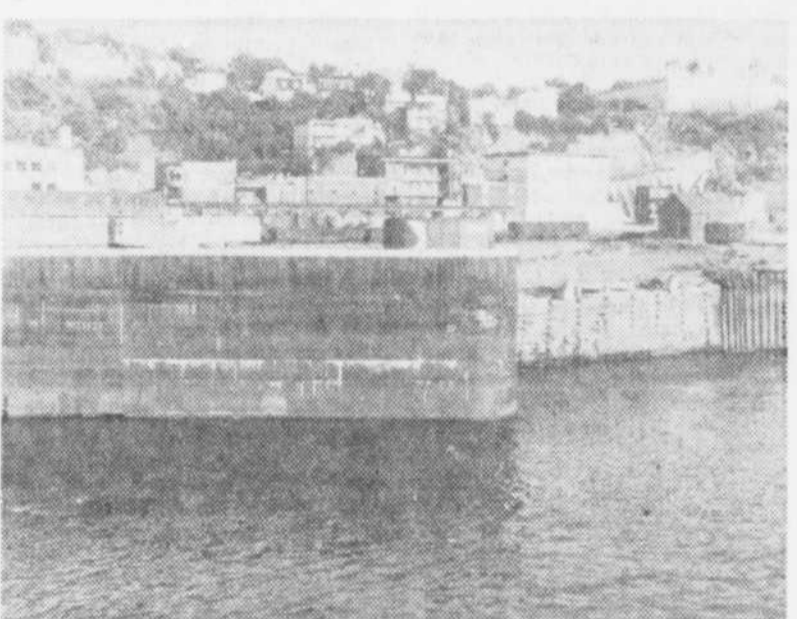
PENTECOTE — Le député fédéral de Manicouagan, M. André Maltais, s'est rendu à Pentecôte, le 28 août, afin de rencontrer un groupe de citoyens désireux de voir construire dans leur localité un centre communautaire servant pour diverses activités. Des responsables d'associations paroissiales, des membres du comité local et le curé de la paroisse, l'abbé Leclerc, ont longuement discuté avec le député Maltais des possibilités de construire un tel centre communautaire. Le député a expliqué qu'il examinera les programmes gouvernementaux susceptibles de répondre à cette demande d'aide.

Festival d'automne

RIMOUSKI — La corporation du Festival d'automne de Rimouski a avisé les chasseurs qu'ils peuvent maintenant se procurer les billets pour la chasse au faisan du 10e festival. Deux types de chasse sont inscrits au programme, soit la chasse en battue et la chasse en sentier, et il n'y a aucune restriction sur le nombre de gibier abattu. Il en coûtera \$16 pour la chasse en battue et \$18 pour la chasse en sentier. Les billets sont disponibles au magasin Sports Experts, à Rimouski, à la corporation du Festival d'automne, et les réservations seront acceptées pour une période de 10 jours seulement, en composant 723-6543.

Nouveaux directeurs

RIMOUSKI — Le sous-ministre adjoint à la Main-d'oeuvre du Québec, M. Michel Archambault, vient d'annoncer la nomination de deux nouveaux directeurs de deux Centres de main-d'oeuvre du Québec dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Il s'agit de M. Normand Bérubé au Centre de main-d'oeuvre de Matane, et de M. Raymond Morissette au Centre de main-d'oeuvre de Rimouski.



Le Soleil, Gilles Papiin

Lévis sera bien éclairée

Tout l'éclairage dans les rues de Lévis va être amélioré graduellement, a révélé le maire de cette ville, M. Vincent-F. Chagnon. Le conseil municipal a autorisé l'Hydro-Québec à installer le nouvel éclairage au sodium dans une partie du vieux centre-ville, soit le territoire concerné par le programme d'amélioration de quartier, qui est subventionné en bonne partie par les gouvernements supérieurs. Ce territoire s'étend de la Terrasse de Lévis, que l'on aperçoit à la droite, en haut de cette vignette, jusqu'à la rue Marie-Rollet, beaucoup plus à gauche. L'Hydro installera donc 55 nouveaux lampadaires, ce qui donnera un éclairage jaunâtre, beaucoup plus puissant que ce que l'on y retrouve actuellement et pour une facture d'électricité qui sera moins considérable. Cette amélioration va plus tard s'étendre graduellement, en effet, dans les autres parties du territoire de Lévis, à mesure que le permettra le budget municipal, a annoncé le maire Chagnon.

Ville de Val-Bélair

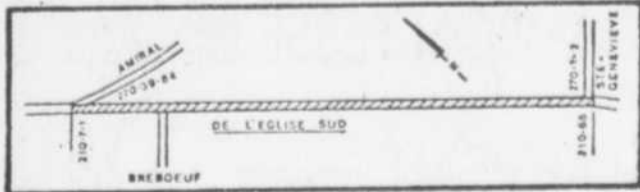
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVEAU
AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 28 AOÛT 1979, AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS CETTE VILLE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSABLE SITUÉ DANS LE SECTEUR TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS:

AVIS PUBLIC

EST donné par le soussigné, greffier de cette Ville: QUE lors d'une séance spéciale tenue le 28 août 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT VB-164-79: "RÈGLEMENT DÉCRETANT DES TRAVAUX AU MONTANT DE \$375.000, RELATIF À DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'ÉGOUT PLUVIAL, BORDURES DE RUE, PAVAGE SUR L'AVENUE DE L'ÉGLISE SUD, ENTRE L'AVENUE AMIRAL ET L'AVENUE STE-GENEVIEVE, POURVOYANT UN EMPRUNT DE \$460.000 RELATIF À CES TRAVAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS VB-155-79 ET VB-162-79."

et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre. QUE le règlement VB-164-79 s'applique à une partie de l'avenue de l'Église Sud, entre l'avenue Amiral et l'avenue Ste-Genevieve, telle que montrée ci-dessous:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessous visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 28 août 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai inscrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement VB-164-79 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la Loi des Cités et Villes.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et qui aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 5 et 6 septembre 1979, au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Église Nord, Val-Bélair.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no VB-164-79 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 23, qu'à défaut de ce nombre ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 6 septembre 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil, au 6, 31e Rue, à Val-Bélair, à 19:30 heures.

DONNE A VAL-BELAIR, CE 30 AOÛT 1979. SERGE MAINGUY, AVOCAT GREFFIER

Ville de Val-Bélair

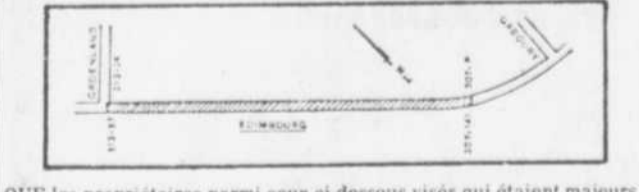
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVEAU
AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 28 AOÛT 1979, AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS CETTE VILLE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSABLE SITUÉ DANS LE SECTEUR TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS:

AVIS PUBLIC

EST donné par le soussigné, greffier de cette Ville: QUE lors d'une séance spéciale tenue le 28 août 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT VB-165-79: "RÈGLEMENT DÉCRETANT DES TRAVAUX AU MONTANT DE \$180.000 RELATIF À DES TRAVAUX DE PAVAGE, D'ÉGOUT PLUVIAL ET BORDURES DE RUE, SUR UNE PARTIE DE LA RUE EDMOND-BOURG, POURVOYANT UN EMPRUNT DE \$108.000 RELATIF À CES TRAVAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS VB-152-79 ET VB-161-79."

et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre. QUE le règlement VB-165-79 s'applique à une partie de la rue Edmond-Bourg telle que montrée ci-dessous:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessous visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 28 août 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai inscrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement VB-165-79 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la Loi des Cités et Villes.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et qui aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 5 et 6 septembre 1979, au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Église Nord, Val-Bélair.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no VB-165-79 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 14, qu'à défaut de ce nombre ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 6 septembre 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil, au 6, 31e Rue, à Val-Bélair, à 19:30 heures.

DONNE A VAL-BELAIR, CE 30 AOÛT 1979. SERGE MAINGUY, AVOCAT GREFFIER

Ire publication

PRENEZ AVIS que Luc Lemieux, Grande-Vallee, Comté de Gaspé Est, détenteur d'un permis à la Commission des Transports du Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de transport saisonnier.

"TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE"

Transport d'écoliers résidant à Rivière Grande-Vallee, le midi, de l'école Polyvalente Esdras-Minville à leur résidence et retour. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande de permis dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest est, Québec.

BERTRAND, OTIS & GRENIER
Procureurs du requérant
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec, P.Q. (Tél.: 692-3951)
GIR 3X3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE STE-FOY
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR MUNICIPALE

No: C-4421
LA CITE DE SAINT-ROMUALD D'ETCHEMIN

demanderesse
—vs—
REAL GENDRON, (de domicile inconnu)

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur, Réal Gendron, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, au 1,000, Route de l'Église à Sainte-Foy, de comparaître dans un délai de 30 jours.

CARMEN B. LEMAY
GREFFIER
MARIE-JOSE C. BELANGER,
AVOCAT
PROCUREUR DE LA
DEMANDERESSE

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CPC-95307-F 18 septembre 1979 2 FOREUSES A TETE ROTATIVE ENTRAINEES PAR MOTEUR DIESEL Garantie de soumission: \$6,000	MAE-96092-F 25 septembre 1979 288 CAVALIERS FLEXIBLES D'ALUMINIUM AVEC ACCESSOIRES Garantie de soumission: \$3,000	PPE-91065-F 16 octobre 1979 10 TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE 400 MVA Garantie de soumission: \$200,000
---	--	---

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, entre 8h30 et 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, téléphone (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission doit être d'un montant égal à au moins 10 % de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant susmentionné; elle doit être donnée sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission.

Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Les conseillers ignorent ce qui adviendra à Fossambault

par Raymond GAGNE

Aucun des conseillers rejoins, hier, ne sait ce qui va survenir à Fossambault-sur-le-Lac, concernant l'avenir de la plage du lac Saint-Joseph.

La municipalité décrètera-t-elle un référendum? Se bornera-t-elle à accepter le verdict des contribuables qui, dans une proportion de 518 pour 100 se sont prononcés contre le projet d'amendement au règlement de zonage par lequel on aurait transformé le terrain de la plage de "commercial" qu'il était en zone résidentielle?

Contre le projet

Mme Lorraine Tanguay, l'un

des conseillers, se prononce catégoriquement contre le projet.

Elle s'était jusqu'à maintenant abstenue de prendre officiellement position quoique, dit-elle "dans mon esprit, j'étais contre". Mme Tanguay attendait que la population se prononce puisque, juge-t-elle, il appartenait à cette dernière de dire si le projet devait oui ou non être accepté.

La population rejette le projet d'amendement au règlement de zonage. Cela confirme l'opinion que le conseiller avait à savoir qu'au moins 70 pour 100 de la population de Fossambault était réfractaire à

la réalisation de projets tels celui de Modabec. "Mais, j'aime bien sonder la population, précise-t-elle. Elle s'est prononcée; je puis maintenant dire ce que je pense. Je suis et je crois que la population est favorable à ce que le gouvernement s'implique de façon sérieuse et qu'elle permette à Fossambault d'acquiescer l'endroit.

Attentisme

Quant au conseiller Louis-Marie Garneau, il n'hésite à pas rappeler qu'il considère le projet Modabec comme un projet qui serait rentable pour la municipalité. "Il faut en examiner toutes les facettes, de

dire M. Garneau." Ce dernier appuie sa position sur le fait que la réalisation du projet Modabec aiderait à répartir les coûts d'administration de la ville, sur un plus grand nombre de contribuables sans que, pour autant, elle impose à la municipalité de réaliser des investissements supplémentaires.

M. Garneau ignore ce qui va maintenant arriver. Il refuse d'anticiper quant à l'attitude qu'adoptera le conseil devant le rejet de son projet d'amendement et l'obligation qui lui est maintenant imposée de décider s'il y aura référendum ou pas.

Il en est d'ailleurs de même du Dr Jules Hamel qui considère son rôle, sur cette question, comme

étant terminé. "Personnellement, dit-il, j'attends."

Le Dr Hamel est toutefois d'avis que si les contribuables se prononçaient à plus de 60 pour 100, il n'y aurait pas lieu pour la municipalité de décréter la tenue d'un référendum.

D'un autre côté, il dit de ne pas croire au Père Noël, exprimant ainsi son doute quant à l'aide que le gouvernement pourrait apporter à la ville de Fossambault pur lui permettre d'acquiescer l'endroit.

Le Dr Hamel est d'ailleurs fort pessimiste quant à l'avenir du lac Saint-Joseph. Il croit que, peu importe, le destin qui sera réservé au projet Modabec, le lac Saint-Joseph

continuera de s'urbaniser à cause de la pression croissante que la région métropolitaine de Québec exerce, affirme-t-il.

Le Dr Hamel déplore que les promoteurs du projet Modabec n'aient pas pris la précaution de vendre d'abord leur projet, voire même de réduire quelque peu la densité des bâtiments du complexe. Il est convaincu que ces précautions ayant été prises, le complexe Modabec aurait été accepté par les contribuables de Fossambault.

Le maire Fernand Lucchesi et les conseillers Ben Martel, Paul Langelier et André Carpentier n'ont pu être rejoins étant actuellement hors de la région de Québec.

L'UPA de Québec-Sud Programmes agricoles non valables pour la Beauce

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — "Quoiqu'on ait cru et souhaité vivement, depuis quelques années, voir se réaliser la décentralisation des programmes de développement de l'agriculture, il n'apparaît pas tellement de résultats concrets pour la région de Beauce."

C'est ce qu'a déclaré, hier, au SOLEIL, M. Marcel Giguère, directeur régional de l'UPA de Québec-Sud, en indiquant que "la plupart des nouveaux programmes agricoles ont un caractère provincial".

A titre d'exemple, M. Giguère a mentionné "que les quelques dizaines

de millions de dollars tirés depuis 1976 d'une entente fédérale provinciale sur des modifications aux tarifs d'aide aux transports des grains vers le Québec, sont redistribués dans le cadre de programmes provinciaux qui profitent avant tout aux régions centrales du Québec."

Selon M. Marcel Giguère "antérieurement à 1976, compte tenu des distances et des quantités de grains acheminés, ces sommes servaient surtout les régions périphériques, dont la Beauce."

"Aujourd'hui, a ajouté le porte-parole de l'UPA de Québec-Sud, étant convertis en programme de silos à

grains chez les producteurs, d'achat de moissonneuses-batteuses, de drainage souterrain, de parcs d'engraissement de boeufs et de moutons, il est évident que les régions de la plaine de Montréal et du Saint-Laurent ont plus de facilités à répondre aux exigences de ces programmes qui collent difficilement aux réalités d'une région comme celle de la Beauce."

M. Marcel Giguère trouve regrettable "qu'on ressente toujours cette même vieille réticence politique à répondre aux besoins régionaux par des programmes conçus régionalement et adaptés aux réalités du milieu."

Le crédit agricole

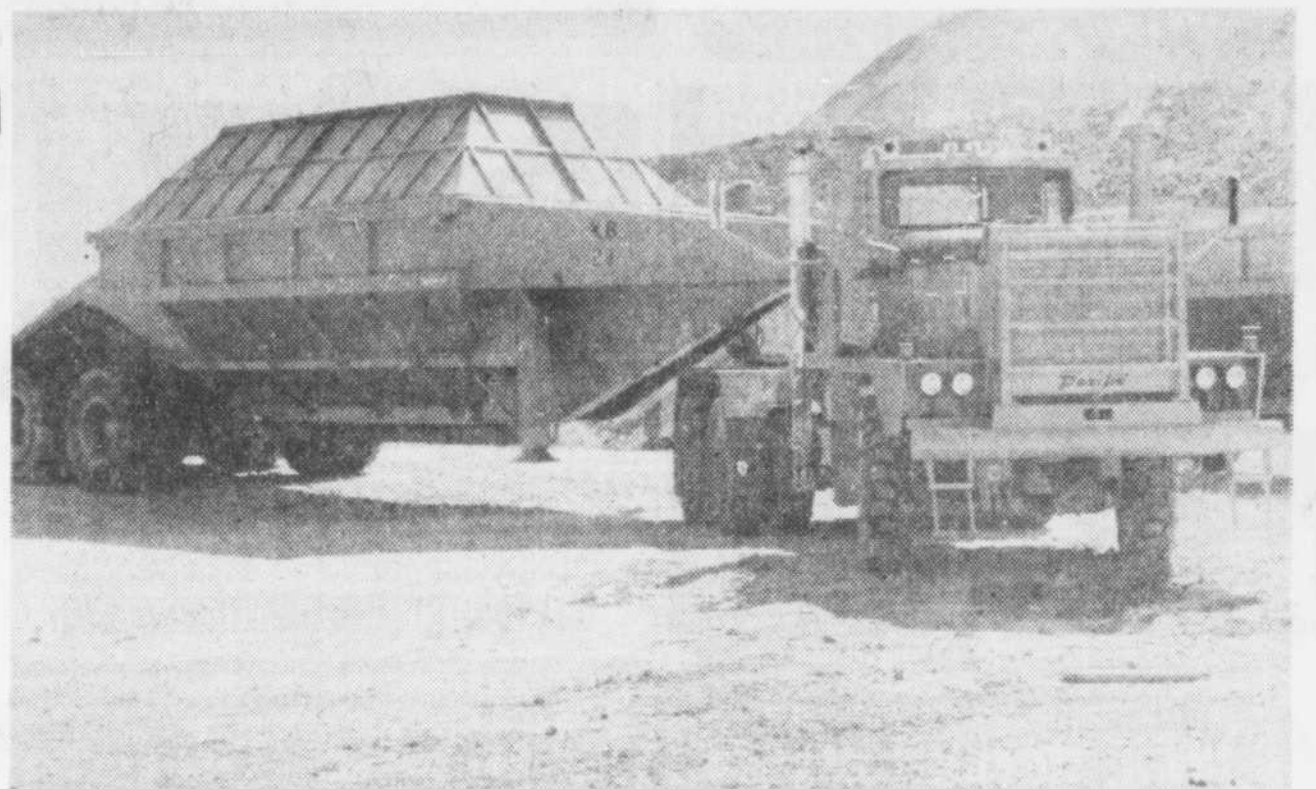
Selon M. Giguère, "depuis nombre d'années, on a déploré à l'Union des producteurs agricoles, le peu de disponibilités de crédit pour le développement de nouvelles productions et on a réclamé d'autre part, d'adapter mieux les politiques de crédit agricole en fonction de l'établissement des jeunes."

"Il apparaît évident, dit-il, que l'Office et la Société du crédit agricole jouent un rôle de premier plan dans le développement et l'orientation de l'agriculture régionale."

C'est d'ailleurs l'ouverture de ces deux organismes vis-à-vis les productions de lait et de porc, qui a contribué à créer la situation actuelle, fit remarquer le directeur régional de l'UPA de Québec-Sud.

Toutefois, a affirmé M. Marcel Giguère, "il est grand temps pour ces organismes, de s'ouvrir à de nouvelles productions, sans cela il sera pratiquement impossible de diversifier les productions tel que requis pour l'économie et la collectivité québécoises."

D'après M. Giguère, "pour ce faire il est essentiel d'assouplir les normes de rentabilité et de prêts en fonction des réalités de la région et de chaque agriculteur."



L'un des tracteurs-remorques qui traversent la route 112A.

Le Soleil, Fortunat Marcoux

Traverse de camions lourds jugée dangereuse à Thetford

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — De nouvelles pressions sont exercées sur les autorités municipales de Thetford Mines pour qu'elles obligent la compagnie minière Société Asbestos Lée à construire un viaduc, afin de permettre à ses lourds camions chargés de minerai de traverser la route 112A sans mettre en danger la vie des citoyens.

Ce dossier refait surface après qu'un jeune motocycliste d'Inverness, Jeannot Fortier, eut perdu la vie, le 4 août dernier, en venant en collision avec l'un de ces tracteurs-remorques pouvant transporter un chargement de

115 tonnes. L'épouse du jeune homme fut blessée gravement dans cet accident, perdant les deux jambes.

Au lieu de reconstruire l'usine de traitement de la mine King Beaver qui fut détruite lors d'un incendie le 8 décembre 1974, la compagnie préféra construire un chemin de 7,2 milles, un viaduc et un tunnel de 900 pieds dans le roc pour transporter le minerai enrichi et l'usine dans les installations de ses filiales British Canadian et Normandie. En dépit d'une vive opposition manifestée par les citoyens du quartier Mitchell, les autorités municipales de Thetford permirent aux mastodontes de la société minière de traverser la voie publique à la condition que la compagnie installa

des feux de circulation à l'intersection, ce qui fut fait.

Le conseil municipal de la ville voisine de Black Lake, dans une lettre envoyée aux dirigeants municipaux de Thetford, invite ces derniers à reconsidérer leur décision en demandant au producteur d'amiante de construire un viaduc afin de prévenir la répétition d'accidents graves. Selon la missive, il est illogique que des véhicules d'un aussi fort tonnage puissent traverser régulièrement une route publique.

La société minière avait demandé également à la ville de Black Lake de permettre à ses camions de traverser la route 112. Après avoir essayé un refus, elle avait construit un tunnel et un viaduc.

Subvention de \$69,650 à l'abattoir Poulin

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Pour des travaux de rénovation et l'achat d'équipements se totalisant à \$217,000, l'Abattoir Poulin Inc., à Saint-Honoré de Shenley, dans Beauce-Sud, a reçu une subvention du ministère de l'Agriculture, dans le cadre du programme de rationalisation du secteur des viandes, au montant de \$69,650.

C'est ce qu'a annoncé, le ministre québécois de l'Agriculture, M. Jean Garon, en spécifiant toutefois "que toute autre subvention que l'entreprise pourrait recevoir dans le cadre de ce projet de modernisation devrait être déduite de ce montant".

Le projet de l'Abattoir Poulin Inc. est le fruit d'une entente entre deux propriétaires de petits abattoirs de la région de Saint-Honoré de Shenley qui ont décidé de se prévaloir du program-

me de désaffectation pour leurs entreprises respectives et de s'associer pour acheter et normaliser un abattoir déjà sous inspection, mais qui était sous-utilisé et ne répondait plus aux nouvelles normes.

Les deux abattoirs désaffectés sont ceux de MM. Laurent et Marcel Poulin, tous deux de Saint-Méthode de Frontenac, et qui ont reçu respectivement \$8,500 et \$6,727 pour la fermeture de leurs entreprises. Ils ont par la suite acquis l'Abattoir G. H. Boutin Inc., de Saint-Honoré de Shenley.

Cette double opération permettra de rationaliser l'abattage dans cette région du Québec, tout en assurant la continuité et l'amélioration d'un abattoir sous inspection, capable d'offrir de meilleurs débouchés aux éleveurs tant sur les marchés locaux que régionaux. La capacité de cet abattoir sera de 75 boeufs par semaine et de 150 porcs par jour.

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

SERVICES PERTURBÉS AU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

Les services du Centre de services sociaux de Québec dispensés au 265, de la Couronne, Québec, sont actuellement perturbés par un conflit de travail au sein de la Fonction publique.

L'ensemble du personnel continue cependant à assurer les services sociaux aux bénéficiaires de la Ville de Québec.

On peut rejoindre le personnel en signalant 872-5400, ou en se rendant au 825, St-Jean-Baptiste, Québec (Carrefour du Commerce, angle Hamel et Henri IV).

Tous les autres bureaux du C.S.S.Q. fonctionnent normalement.

En dehors des heures normales d'ouverture et durant les fins de semaine, on peut rejoindre le service d'Urgence sociale au numéro 687-5540.

HITACHI

L'éVéNeMeNt de l'année

Nouvelle garantie 20 ANS

sur pièces transistorisées intégrées au châssis

3 ANS sur pièces et main-d'œuvre à domicile

Seulement: **\$599⁰⁰**

CT-928 TELECOULEUR 20"

- Système Luminar
- Allumage instantané Quick-Start
- Ajustement automatique
- Indication lumineuse des canaux

Luminar 20

VENTE ET SERVICE TELEVISION R.P. INC.
(ROBERT PARADIS, PROP.)

Facilités de paiement

2501, boul. Père-Lelièvre, Duberger 527-6498

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Partez du bon pied!
pour seulement **19⁹⁰**

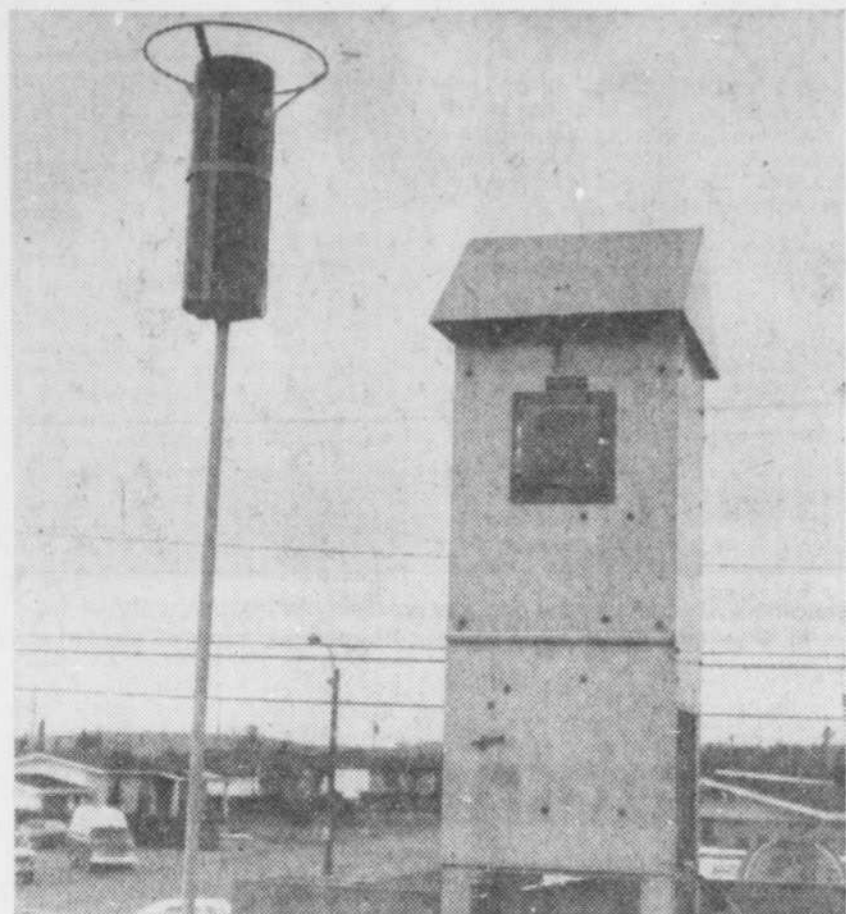
Modèle lacé "Copy Cat" en cuir véritable. Brun seulement. Semelle compensée monopiece en crêpe de vinyle. Un modèle super confortable! Pointures: 7 à 11.
VAL. REG. 26.99

Chaussure sport en suède brun ou beige. Semelle et talon en imitation de crêpe pour plus de souplesse.
VAL. REG. 22.99

la rive sud Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-

Région de Thetford et de Black Lake

10 stations de repérage vérifient le taux de fibres d'amiante dans l'air



Une station de repérage comprend un échantillonneur à grand volume (à droite), et une jauge des retombées dont le bout est exposé à l'air ambiant.

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Le ministre québécois de l'Environnement veille de près à la protection de la santé de la population dans la région minière de Thetford Mines et de Black Lake.

Depuis avril 1974, il vérifie régulièrement la quantité de fibres d'amiante en suspension dans l'air ambiant. Dix stations de repérage sont disséminées un peu partout. Chacune est composée de deux instruments: un échantillonneur à grand volume et une jauge des retombées de poussières.

L'échantillonneur à grand débit est doté d'un filtre en fibre de verre mesurant 8 po. sur 10 po. qui est remplacé environ 120 fois annuellement. Les analyses du filtre sont faites dans les laboratoires du ministère à Québec et les résultats sont connus mensuellement en microgrammes par mètre cube.

La jauge est exposée à l'air pendant une période variant entre 23 et 31 jours. Elle contient de l'eau. Le liquide a pour effet de retenir les particules de poussières. En laboratoires, on filtre l'eau, on évalue la poussière non soluble, et on obtient les résultats des tests en tonnes métriques par kilomètre carré par mois.

A Thetford, les stations ont été installées sur les toitures de l'École des métiers, du collège Saint-Noël, de

l'école polyvalente, du chalet du terrain de jeux du quartier Mitchell, de l'atelier de BSF Construction, et du chalet du terrain de jeux de Saint-Maurice. A Black Lake, elles sont situées à l'école Saint-Louis, au garage Paul-Emile Nadeau sur la route 112, au garage Marquis Vaillancourt sur la rue Notre-Dame, ainsi que sur la route 265, à environ mille pieds de la route 112.

Les résultats

Selon des informations obtenues de source sûre par LE SOLEIL, les résultats de la majorité des tests sont conformes aux normes gouvernementales. Cependant, à l'échantillonneur Vaillancourt, le test indique régulièrement une présence indue de poussière. Cette anomalie est constatée occasionnellement dans la jauge installée au garage Nadeau.

Dans les deux cas, ce sont les installations de la Société Asbestos Ltee qui sont en cause. Parmi les quatre producteurs d'amiante de la région, l'Asbestos possède les équipements les plus désuets. La compagnie procède actuellement à des travaux d'assainissement mais il lui en reste beaucoup à faire.

On sait que le garagiste Nadeau a entamé une action en dommages contre la Société Asbestos, celle que le gouvernement québécois veut acquiescer de gré ou de force.

en bref

Tournoi de soccer

THETFORD MINES — Douze équipes se sont inscrites au sixième tournoi provincial bantam de soccer de Thetford Mines dont les honneurs seront disputés samedi et dimanche. Elles défendront les couleurs de Thetford, Longueuil, Saint-Léonard, Rouyn, Trois-Rivières, Beaconsfield, Québec, Cap-de-la-Madeleine, Lave-Monteuil, Sherbrooke et Drummondville. L'an dernier, le club de Longueuil avait mérité la médaille d'or.

Chute mortelle

PLESSISVILLE — Une enquête du coroner aura probablement lieu pour établir les circonstances entourant la mort de M. Paul Laliberté, âgé de 61 ans, de Plessisville. A l'emploi d'une firme privée d'entretien, le sexagénaire serait tombé d'une échelle au moment où il procédait au remplacement d'un tube fluorescent à un plafond, à l'école polyvalente, le 22 août dernier. L'employé a succombé le lendemain à l'hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec.

Festival de théâtre

SEPT-ÎLES — Le Festival de théâtre de la Côte-Nord qui devait avoir lieu au début de septembre vient d'être reporté en octobre. Les responsables du regroupement théâtre de la Côte-Nord ont pris cette décision en raison de retards survenus dans l'organisation matérielle de cette activité culturelle. Le festival se tiendra donc les 11, 12, 13 et 14 octobre, à Sept-Îles. Des troupes de Tadoussac, Hauterive, Port-Cartier, Gagnon, Schefferville, Sept-Îles, Portneuf, Fermont et Havre-Saint-Pierre se rencontreront au centre socio-récréatif de Sept-Îles.

Centre communautaire à Pentecôte?

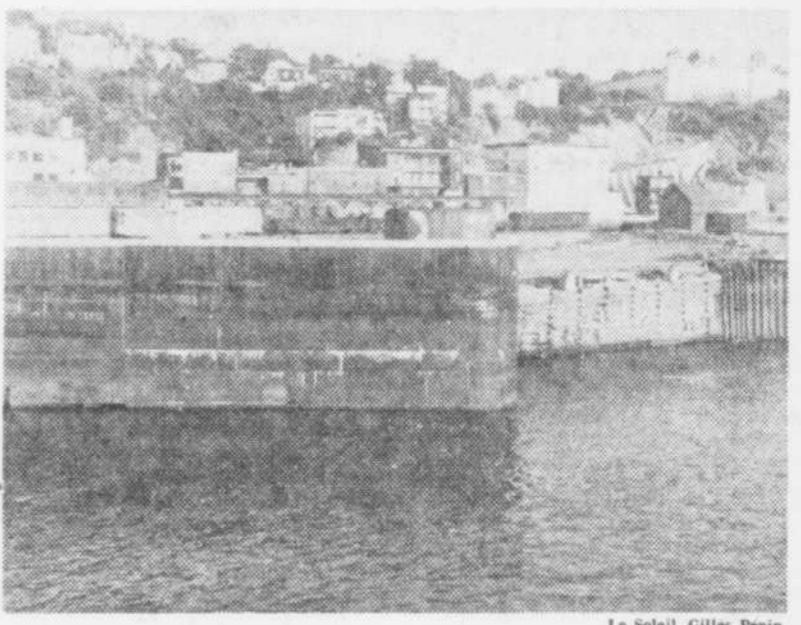
PENTECÔTE — Le député fédéral de Manicouagan, M. André Maltais, s'est rendu à Pentecôte, le 28 août, afin de rencontrer un groupe de citoyens désireux de voir construire dans leur localité un centre communautaire servant pour diverses activités. Des responsables d'associations paroissiales, des membres du comité local et le curé de la paroisse, l'abbé Leclerc, ont longuement discuté avec le député Maltais des possibilités de construire un tel centre communautaire. Le député a expliqué qu'il examinera les programmes gouvernementaux susceptibles de répondre à cette demande d'aide.

Festival d'automne

RIMOUSKI — La corporation du Festival d'automne de Rimouski a avisé les chasseurs qu'ils peuvent maintenant se procurer les billets pour la chasse au faisan du 10e festival. Deux types de chasse sont inscrits au programme, soit la chasse en battue et la chasse en sentier, et il n'y a aucune restriction sur le nombre de gibier abattu. Il en coûtera \$16 pour la chasse en battue et \$18 pour la chasse en sentier. Les billets sont disponibles au magasin Sports Experts, à Rimouski, à la corporation du Festival d'automne, et les réservations seront acceptées pour une période de 10 jours seulement, en composant 723-6543.

Nouveaux directeurs

RIMOUSKI — Le sous-ministre adjoint à la Main-d'oeuvre du Québec, M. Michel Archambault, vient d'annoncer la nomination de deux nouveaux directeurs de deux Centres de main-d'oeuvre du Québec dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Il s'agit de M. Normand Bérubé au Centre de main-d'oeuvre de Matane, et de M. Raymond Morissette au Centre de main-d'oeuvre de Rimouski.



Le Soleil, Gilles Pepin

Lévis sera bien éclairée

Tout l'éclairage dans les rues de Lévis va être amélioré graduellement, a révélé le maire de cette ville, M. Vincent-F. Chagnon. Le conseil municipal a autorisé l'Hydro-Québec à installer le nouvel éclairage au sodium dans une partie du vieux centre-ville, soit le territoire concerné par le programme d'amélioration de quartier, qui est subventionné en bonne partie par les gouvernements supérieurs. Ce territoire s'étend de la Terrasse de Lévis, que l'on aperçoit à la droite, en haut de cette vignette, jusqu'à la rue Marie-Rollet, beaucoup plus à gauche. L'Hydro installera donc 55 nouveaux lampadaires, ce qui donnera un éclairage jaunâtre, beaucoup plus puissant que ce que l'on y retrouve actuellement et pour une facture d'électricité qui sera moins considérable. Cette amélioration va plus tard s'étendre graduellement, en effet, dans les autres parties du territoire de Lévis, à mesure que le permettra le budget municipal, a annoncé le maire Chagnon.

Abattoir et usine de préparation des viandes offriront toutes les garanties (Jean Garon)

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le ministre québécois de l'Agriculture, M. Jean Garon, a profité de son passage en Beauce pour souligner l'importance du programme de rationalisation du secteur des viandes qui, selon lui, constitue un élément important de la politique de mise de l'avant par le présent gouvernement, afin de doter le Québec d'un réseau d'abattoirs et d'usines de préparation des viandes, moderne, efficace et offrant toutes les garanties de protection au public consommateur.

M. Garon effectuait une visite à l'Abattoir Poulin Inc., de Saint-Honoré-de-Shenley, dans la circonscription de Beauce-Sud, où des travaux de rénovation ont été entrepris pour des investissements se totalisant à \$217.000.

Dans toutes les régions du Qué-

bec, a déclaré le ministre de l'Agriculture, on assiste présentement à la création de nouvelles entreprises, à l'agrandissement et à la modernisation d'usines déjà existantes, désireuses de se conformer aux nouvelles exigences du gouvernement du Québec en matière d'inspection des viandes.

"Ainsi, dit-il, le nombre d'entreprises ayant bénéficié du programme de rationalisation du secteur des viandes s'élève maintenant à 63 pour des subventions totalisant \$4.296.000 sur des investissements de \$22.460.000 tout en ayant en main une centaine de dossiers encore à l'étude."

Selon M. Jean Garon "tous ces projets ont des retombées économiques directes importantes tant en termes d'emplois créés que de production accrue, sans compter les effets d'entraînement sur les autres secteurs économiques comme le transport, la construction, la vente d'équipement, la vente au détail, etc."

M. Garon a rappelé aux Beauce-rons que "le secteur agro-alimentaire a toujours été un des principaux moteurs de l'économie québécoise, et cela est particulièrement vrai présentement dans l'industrie des viandes".

Ces résultats, a indiqué le ministre de l'Agriculture, sont le fruit de l'adoption, au cours de l'été 1977, de l'importante loi 43 modifiant la loi sur les produits agricoles et les aliments de même que la publication du règlement l'accompagnant.

Aux dires du ministre Jean Garon "cette loi et ce règlement ont mis fin à une période d'insécurité et d'instabilité dans le secteur des viandes en précisant de façon claire et précise les diverses options offertes aux personnes oeuvrant dans ce domaine".

Citant en exemple MM. Marcel et Laurent Poulin, propriétaires de l'Abattoir Poulin Inc., le ministre de l'Agriculture fit remarquer "la décision prise par ces deux personnes a été de se prévaloir du programme de

désaffectation et de développer un projet d'abattoir rencontrant les nouvelles normes".

"Dans d'autres cas, dit-il, des abattoirs opérant sans inspection ont décidé de continuer ainsi mais en acceptant de limiter leurs opérations, à compter du 31 décembre 1979, à la vente à des personnes achetant leur propre consommation, d'autres enfin, ont tout simplement décidé d'arrêter leurs opérations d'abattage pour se consacrer à la vente au détail ou au gros de viande provenant d'établissements sous inspection."

Selon M. Jean Garon, "des décisions de ce genre ont été prises et continueront à se prendre en grand nombre au Québec au cours des prochains mois avec l'aide technique du ministère de l'Agriculture et la possibilité d'une aide financière importante".

Il a conclu ses remarques en disant "c'est en fait tout le visage d'un important secteur industriel, profondément ancré dans toutes les régions du Québec, qui est en train de se modifier pour le plus grand bien des agriculteurs québécois dont les viandes, inspectées et approuvées, pourront trouver accès plus facilement aux grands marchés, et aussi pour le plus grand bien des consommateurs qui auront l'assurance d'un produit de qualité".

Ville de Val-Bélair

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVÉAU
AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 28 AOÛT 1979, AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS CETTE VILLE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSABLE SITUÉ DANS LE SECTEUR TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS:

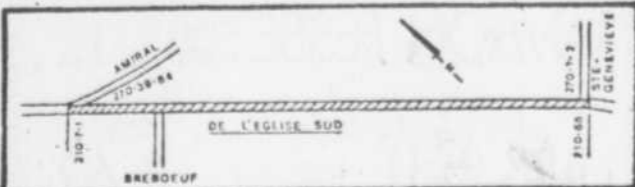
AVIS PUBLIC

EST donné par le soussigné, greffier de cette Ville: QUE lors d'une séance spéciale tenue le 28 août 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant:

REGLEMENT VB-164-79: "REGLEMENT DECRETANT DES TRAVAUX AU MONTANT DE \$575.000, RELATIF A DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'ÉGOUT PLUVIAL, BORDURES DE RUE, PAVAGE SUR L'AVENUE DE L'EGLISE SUD, ENTRE L'AVENUE AMIRAL ET L'AVENUE STE-GENEVIÈVE, POURVOYANT UN EMPRUNT DE \$460.000 RELATIF A CES TRAVAUX ET ABROGEANT LES REGLEMENTS VB-155-79 ET VB-162-79."

et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre.

QUE le règlement VB-164-79 s'applique à une partie de l'avenue de l'Eglise Sud, entre l'avenue Amiral et l'avenue Ste-Geneviève, telle que montrée ci-dessous:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessous visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 28 août 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai inscrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement VB-164-79 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la Loi des Cités et Villes.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398e de la Loi des Cités et Villes et qui aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 5 et 6 septembre 1979, au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Eglise Nord, Val-Bélair.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement VB-164-79 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 23, qu'à défaut de ce nombre ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncée le 6 septembre 1979 dans la salle réservée aux séances du Conseil, au 6, 31e Rue, à Val-Bélair, à 19:30 heures.

DONNE A VAL-BÉLAIR, CE 30 AOÛT 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT
GREFFIER

Ville de Val-Bélair

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVÉAU
AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 28 AOÛT 1979, AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS CETTE VILLE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSABLE SITUÉ DANS LE SECTEUR TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS:

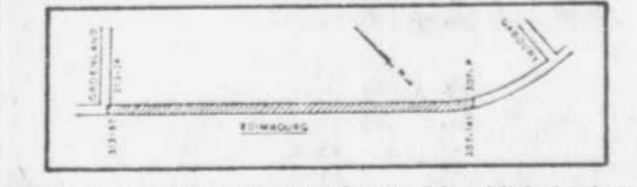
AVIS PUBLIC

EST donné par le soussigné, greffier de cette Ville: QUE lors d'une séance spéciale tenue le 28 août 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant:

REGLEMENT VB-165-79: "REGLEMENT DECRETANT DES TRAVAUX AU MONTANT DE \$180.000 RELATIF A DES TRAVAUX DE PAVAGE, D'ÉGOUT PLUVIAL ET BORDURES DE RUE, SUR UNE PARTIE DE LA RUE EDMOND, POURVOYANT UN EMPRUNT DE \$108.000 RELATIF A CES TRAVAUX ET ABROGEANT LES REGLEMENTS VB-152-79 ET VB-161-79."

et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre.

QUE le règlement VB-165-79 s'applique à une partie de la rue Edmond telle que montrée ci-dessous:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessous visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 28 août 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai inscrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes et qui aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 5 et 6 septembre 1979, au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Eglise Nord, Val-Bélair.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement VB-165-79 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 14, qu'à défaut de ce nombre ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncée le 6 septembre 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil, au 6, 31e Rue, à Val-Bélair, à 19:30 heures.

DONNE A VAL-BÉLAIR, CE 30 AOÛT 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT
GREFFIER

Ire publication

PRENEZ AVIS que Luc Lemieux, Grande-Vallée, Comté de Gaspé Est, détenteur d'un permis à la Commission des Transports du Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de transport saisonnier.

TRANSPORT SAISONNIER - CATEGORIE ECONOMIQUE

Transport d'écoliers résidant à Rivière Grande-Vallée, le midi, de l'école Polyvalente Eadras-Minville à leur résidence et retour. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande de permis dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest est, Québec.

BERTRAND, OTIS & GRENIER
Procureurs du requérant
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec, P.Q. (Tél.: 692-3951)
G1R 3X3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE STE-FOY
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR MUNICIPALE

No: C-4421
LA CITE DE SAINT-ROMUALD
D'ETCHEMIN

demanderesse
—vs—
REAL GENDRON, (de domicile inconnu)

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur, Réal Gendron, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, au 1.000, Route de l'Eglise à Sainte-Foy, de comparaître dans un délai de 30 jours.

CARMEN R. LEMAY
GREFFIER

MARIE-JOSE C. BELANGER,
AVOCAT
PROCUREUR DE LA
DEMANDERESSE

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CPC-95307-F 18 septembre 1979 2 FOREUSES A TETE ROTATIVE ENTRAINES PAR MOTEUR DIESEL Garantie de soumission: \$6.000	MAE-96092-F 25 septembre 1979 288 CAVALIERS FLEXIBLES D'ALUMINIUM AVEC ACCESSOIRES Garantie de soumission: \$3.000	PPE-91065-F 16 octobre 1979 10 TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE 400 MVA Garantie de soumission: \$200.000
---	--	---

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, entre 8h30 et 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, téléphone (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission doit être d'un montant égal à au moins 10 % de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant susmentionné; elle doit être donnée sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission.

Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable. Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Centre Laurizon, à Lauzon

Changement de clientèle indisposant les policiers



Beaucoup de "pensionnaires" habitent ces lieux de force.

Le Soleil, Reynald Lavoie

par Michel CORBEIL

Créé pour recevoir de jeunes mésadaptés socio-affectifs de 12 à 18 ans, le centre Laurizon, à Lauzon, se voit maintenant confier des cas de délinquants plus "lourds", comme le dit le jargon du milieu, des cas de "délinquants structurés".

"Notre clientèle s'alourdit", reconnaît M. Ubald Marcoux, le directeur des services de réadaptation de l'institution. "Au début, nous recevions des cas "légers". Maintenant, avec la nouvelle loi de la protection de la jeunesse, cette catégorie de jeunes se retrouve chez des familles d'accueil pour leur plus grand bien.

"Restent ceux qui sont plus mésadaptés que les autres ou qui sont trop âgés pour se trouver facilement un foyer. Ceux-là nous sont envoyés pour des stages de trois à six mois. En changeant de type de clientèle (maintenant les 15-18 ans), c'est plus difficile", explique M. Marcoux.

Des policiers inquiets

Les policiers de Lauzon, eux, s'inquiètent des trop nombreuses fugues commises par les adolescents résidant au centre de réadaptation.

"Je ne sais pas ce qui se passe depuis quelque temps, souligne M. Yvon Veilleux, directeur de la sûreté municipale de Lauzon, mais nous sommes appelés à tout instant pour constater la fuite d'adolescents de Lauzon.

"Depuis le 1er janvier de cette année, soit en sept mois, nous avons entamé des recherches dans 107 cas de fugues. Or, il n'y a pas 75 pensionnaires à cet endroit. Dans plusieurs cas, il y a sûrement recidive.

"Ces jeunes, poursuit le directeur Veilleux, manquent de surveillance. De plus, aucune clôture n'entoure les lieux. Plus ça va, plus le nombre de fugues augmente.

"J'ignore si c'est la nouvelle loi, le manque de moniteurs ou un relâchement de la surveillance, mais il y a un problème quelque part. Les citoyens de Lauzon n'ont pas à payer pour ça. Chaque fois que nous nous rendons au centre, c'est aux frais du contribuable."

Entente sur la zone agricole à Bernières

par Gilles PEPIN

BERNIÈRES — Après au moins six mois de discussion avec la Commission de protection du territoire agricole, la municipalité de Bernières vient d'accepter une dernière proposition selon laquelle la commission consent enfin à exclure de la zone agricole une partie du parc industriel Laporte.

La conseil municipal, à la suite

d'une courte séance spéciale tenue lundi soir, a fait connaître, hier, son accord à la commission. "Le principe est acquis; plus tard, le conseil municipal pourra encore renégocier en démontrant de nouveaux besoins", a déclaré au SOLEIL le maire de Bernières, M. Jacques Demers.

Le délai de 180 jours, établi pour la négociation, était un peu dépassé. Le conseil municipal, effectivement, n'avait pas le choix devant cette

proposition sur laquelle la mention "finale" avait été inscrite bien clairement.

De toutes façons, donc, le fait d'accepter ou de refuser l'offre n'aurait rien changé, puisque la commission représente l'ultime autorité. Il n'y eut donc qu'une seule dissidence à la table des édiles.

L'acceptation locale était néanmoins préférable, a enfin considéré

l'ensemble du conseil municipal, en reconnaissant que la partie du parc industriel qui est finalement exclue de la zone agricole est suffisamment grande pour les besoins immédiats.

Le dossier sera ainsi fermé sur une note plus agréable; advenant d'autres besoins, une nouvelle demande de négociation sera sans doute accueillie plus cordialement par la commission, a confié au SOLEIL le maire Jacques Demers.

Le parc industriel Laporte compte 19 entreprises employant quelque 175 travailleurs. Le commissaire industriel, M. Roger Noël, a révélé dernièrement que cinq nouveaux projets d'implantation sont à l'étude, actuellement.

C'est ce qui a emmené la Commission de protection du territoire agricole à proposer une dernière offre.

Une vocation difficile

Cent sept fugues en sept mois, c'est beaucoup pour la population de 36 résidents, admet le directeur de Lauzon, M. Real Michaud. Il faut se rappeler que la plupart des jeunes sont placés ici contre leur gré, ce qui n'était généralement pas le cas à la naissance de l'institution.

Certains n'acceptent pas cette décision et s'enfuient, poursuit le directeur général. Il n'est pas question d'installer des verrous sur les portes ou de clôturer la cour du centre. Ce serait aller contre notre vocation. Car, Lauzon représente le bout de la ligne des établissements non sécuritaires pour les adolescents. Cela comporte le devoir de recevoir des cas plus problématiques. Après un séjour infructueux à Lauzon, le seul recours est de le confier à un établissement sécuritaire, tel le centre Jeunesse-Tilly.

De plus, les fugues des adolescents de Lauzon sont aujourd'hui plus "voyantes". "Autrefois, indique M. Michaud, nous ne faisons pas toujours appel à la police pour retrouver des pensionnaires qui s'éloignent quelques heures. Maintenant, nous avons l'obligation légale de le faire puisque les jeunes nous sont souvent confiés par le tribunal de la jeunesse.

"Même si une fugue dure deux heures, nous devons contacter les policiers de la ville. Je doute que cela occasionne des dépenses pour les contribuables de la localité puisque les policiers nous rencontrent en effectuant leurs patrouilles. Par exemple, jamais avons-nous demandé à la sûreté municipale d'organiser une battue.

"Nous allons rencontrer le chef de police, M. Veilleux, jeudi matin, promet M. Michaud. Nous lui expliquerons les changements survenus à l'institution. Les policiers ont remarqué une hausse de la criminalité dans le secteur? Ce n'est sûrement pas la faute de nos "gars". Nous lui expliquerons lors de cette réunion."

Problèmes au service de police de Charny

par Gilles PEPIN

CHARNY — Il y a énormément de pain sur la planche au conseil municipal de Charny. Et comme s'il n'y en avait pas assez, voilà que la municipalité vient de se voir ordonner, par voie de sentence arbitrale, de réembaucher le policier Frank Fergusson, qui avait été congédié le 20 février dernier, et de payer le salaire ainsi perdu par ce dernier en plus des bénéfices marginaux prévus dans le contrat de travail.

Cette année, il s'agit de la deuxième sentence arbitrale obligeant la ville de Charny à réembaucher un employé congédié. A la fin de l'hiver dernier, un autre arbitre désigné par le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre annulait le congédiement de Mme Lucie Farmer, une ex-secrétaire au service de la police municipale, qui avait été démise de ses fonctions le 17 mai précédent. Mme Farmer avait elle-même préféré ne pas retourner à son poste.

La dernière sentence arbitrale, portant la signature du juge A. Morin, a été rendue il y a déjà près de trois semaines, bien qu'elle ne soit connue publiquement que depuis seulement quelques jours. L'affaire est visiblement embarrassante pour les édiles.

Ceux-ci doivent étudier l'affaire

Fergusson en séance de comité, ce soir. Ils ont tenu une séance plénière lundi soir dernier, mais il n'en fut point question. Une décision sera prise à la prochaine assemblée du conseil, soit mardi soir prochain, selon ce qu'a déclaré au SOLEIL, hier, le maire de cette ville de 7.500 habitants, M. Georges Lapière.

Epée de Damoclès

La question semble sérieusement compliquée. Car l'atmosphère entourant le service policier de Charny apparaît véritablement viciée et confuse, depuis quelque temps. La mise en application récente d'un vieux règlement municipal obligeant les membres de ce corps policier à habiter dans la municipalité, a été loin d'améliorer les choses. Dans le cas de l'agent Fergusson, par exemple, ce motif avait d'ailleurs été invoqué, parmi d'autres qui se rapportaient à des manquements aux ordres et à la discipline.

Les huit policiers actuellement en poste avouent souffrir de la situation que la majorité d'entre eux qualifient d'écœurante. Ils se sentent constamment surveillés et ils ont même dû s'habituer à entendre proférer des menaces de sanction, selon les témoignages recueillis par LE SOLEIL.

L'atmosphère est loin d'être favorable à la négociation qui vient d'être entamée pour le renouvellement du contrat de travail de ces policiers-pompier municipaux.

Comme pour compléter le tableau, il y a une grosse épée de Damoclès qui

plane sur ce service de police. Les administrateurs municipaux n'oublient pas de rappeler occasionnellement qu'une requête signée par 338 citoyens de Charny, a été déposée au début du printemps dernier, demandant que les effectifs du corps policier municipal soient réduits à un seul

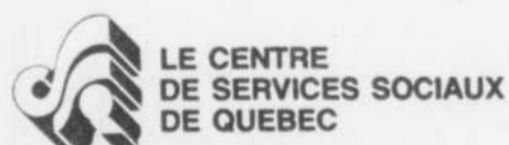
homme.

Le conseil municipal a aussi des pressions dans le sens du maintien du service tel qu'il est actuellement. L'idée d'un référendum à ce sujet est encore retenue, en effet, par les membres du conseil municipal.



Le Soleil, Gilles Pépin

L'ancien hôtel de ville de Charny, rénové et agrandi, pour être utilisé par le corps policier municipal.



SERVICES PERTURBES AU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

Les services du Centre de services sociaux de Québec dispensés au 265, de la Couronne, Québec, sont actuellement perturbés par un conflit de travail au sein de la Fonction publique.

L'ensemble du personnel continue cependant à assurer les services sociaux aux bénéficiaires de la Ville de Québec.

On peut rejoindre le personnel en signalant 872-5400, ou en se rendant au 825, St-Jean-Baptiste, Québec (Carrefour du Commerce, angle Hamel et Henri IV).

Tous les autres bureaux du C.S.S.Q. fonctionnent normalement.

En dehors des heures normales d'ouverture et durant les fins de semaine, on peut rejoindre le service d'Urgence sociale au numéro 687-5540.

HITACHI

L'éVéNeMeNt de l'année

Nouvelle garantie

20 ANS

sur pièces transistorisées intégrées au châssis

3 ANS sur pièces et main-d'œuvre à domicile
Seulement:

\$599⁰⁰



CT-928 TELECOULEUR 20"

- Système Luminar
- Allumage instantané Quick-Start
- Ajustement automatique
- Indication lumineuse des canaux

Luminar 20

VENTE ET SERVICE

TELEVISION R.P. INC

(ROBERT PARADIS, PROP.)

Facilités de paiement

2501, boul. Père-Lelièvre, Duberger 527-6498

laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Partez du bon pied! pour seulement

19⁹⁰



Modèle lacé "Copy Cat" en cuir véritable. Brun seulement. Semelle compensée monopiece en crêpe de vinyle. Un modèle super confortable! Pointures: 7 à 11.

VAL. REG. 26.99

Chaussure sport en suède brun ou beige. Semelle et talon en imitation de crêpe pour plus de souplesse.

VAL. REG. 22.99

